



Définitions

COP 21 : 21^e Conférence sur le climat des Nations-Unies, organisée en 2015 à Paris. Cette rencontre a permis d'aboutir à un accord international actant de grandes décisions : maintien de l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C, aide de 100 milliards € par an à partir de 2020 pour les pays en voie de développement, plan d'actions en faveur du climat dans tous les pays et mécanismes de contrôle.

Loi transition énergétique : loi adoptée en août 2015, qui fixe les grandes lignes de la politique énergétique de la France. La loi réaffirme notamment l'enjeu d'engager une transition énergétique, fixe des objectifs chiffrés sur la diminution des consommations ou la part des énergies renouvelables et acte plusieurs mesures sur l'habitat, les transports...

Troisième révolution industrielle : théorie développée par l'économiste américain Jeremy RIFKIN, mettant en avant le bouleversement entraîné par le développement des énergies renouvelables et des nouvelles technologies. Une réflexion ambitieuse et partagée entre mondes économique et politique a été conduite et donne désormais lieu à de nombreux projets concrets en région Hauts-de-France.



FOCUS :

La région Flandre-Dunkerque à l'heure de la transition énergétique

Pôle majeur de consommation énergétique en Europe du fait de son activité industrielle, le territoire est également un **espace d'innovation sur la transition énergétique**. De **nombreuses actions** sont notamment portées par la Communauté urbaine de Dunkerque et ses partenaires : cadastre solaire, réseau de chaleur valorisant les rejets industriels, véhicules de transport en commun plus propres, projet de recherche sur l'hydrogène... Cette **excellence** est reconnue au niveau national, avec l'accueil tous les deux ans des assises européennes de la transition énergétique.

En termes de **planification énergétique** en région Flandre-Dunkerque, la Communauté urbaine de Dunkerque a adopté en 2015 son nouveau PACET intercommunal. Parmi les prochains travaux à concrétiser : l'élaboration du PACET de la Communauté de communes des Hauts-de-Flandre et l'intégration de la dimension « énergie » dans le SCoT et dans les deux PLU intercommunaux du territoire.



FOCUS :

Le croisement des expertises entre urbanistes et énergéticiens

- **À l'échelle nationale**, la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) a développé des partenariats avec l'ADEME, ERDF, GRDF ou encore l'association de collectivités AMORCE. Les 5, 6 et 7 juin, 2016, le bureau de la FNAU réuni pour l'occasion à Dunkerque fixera les orientations pour un travail partagé à l'échelle nationale sur l'enjeu énergétique dans les villes et les territoires.
- **À l'échelle régionale**, l'AGUR copilote le groupe de travail « Troisième révolution industrielle et énergie » du réseau des agences d'urbanisme des Hauts-de-France en cours de constitution.
- **À l'échelle locale**, l'AGUR a élargi depuis un an son tour de table aux acteurs de l'énergie (ERDF, GRDF, EDF, pôle énergie 2020) et a signé une convention de partenariat avec l'ADEME pour travailler spécifiquement sur la planification énergétique.

Publication soutenue par l'ADEME, dans le cadre du partenariat ADEME-AGUR
sur la planification énergétique en région Flandre Dunkerque



LES ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ÉNERGIE

Cluster régional « Euraénergie », nouveau terminal méthanier, futur parc éolien *off shore*, le Dunkerquois est plus que jamais un **territoire de grands projets énergétiques**. Des spécificités telles que l'écosystème industriel portuaire ou la centrale nucléaire de Gravelines confèrent une importance indéniable au Dunkerquois dans ce domaine.

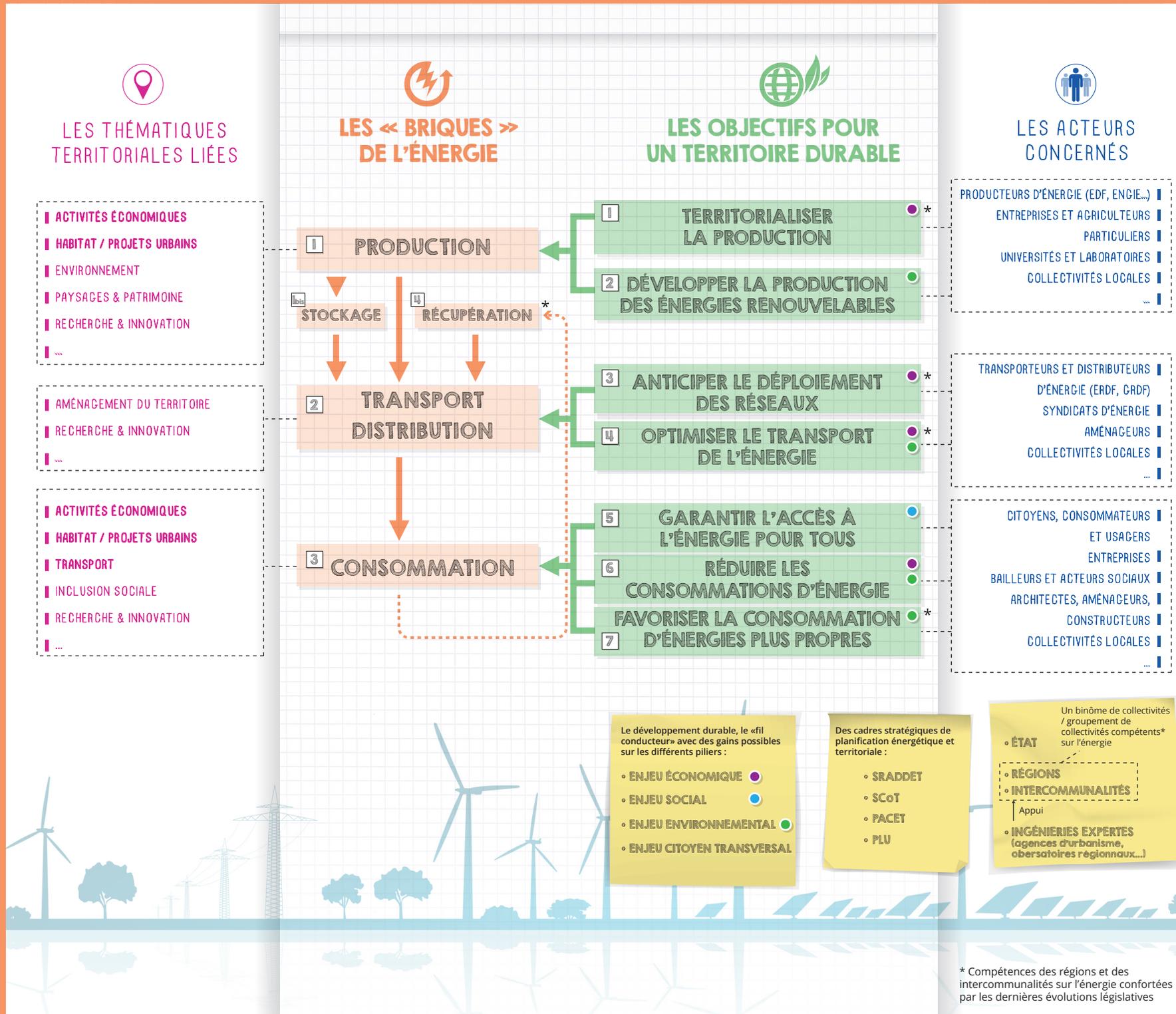
Les acteurs du territoire ont ainsi pleinement conscience des **enjeux de la transition énergétique**, clé pour lutter contre le changement climatique. Au-delà de l'urgence environnementale, **ce nouveau modèle offre de réelles opportunités** pour développer des activités innovantes en zones urbaines comme rurales.

Avec les récentes évolutions réglementaires, **le rôle des collectivités locales est profondément renforcé**. Régions et intercommunalités sont consacrées comme les stratèges et les pilotes de cette transition énergétique, qu'elles doivent conduire en fédérant les multiples acteurs concernés.

C'est en **appréhendant la globalité et la transversalité de cet enjeu** énergétique, et en le diffusant dans les différents projets publics comme privés, que la région Flandre-Dunkerque pourra s'inscrire durablement et volontairement dans ce nouveau modèle qui doit naître de la transition énergétique.

LES ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ÉNERGIE

Le schéma ci-dessous a pour objectif de faciliter une nouvelle appropriation de la question énergétique, en passant d'un point de vue strictement technique à une vision stratégique et territoriale.



Les idées clés à retenir :

Un enjeu énergétique au cœur du monde de demain : l'énergie est une ressource indispensable pour les individus et l'économie, dans un monde globalisé et connecté. De la COP 21 à la Troisième révolution industrielle (TRI), de nombreuses initiatives visent à promouvoir un nouveau modèle de développement basé sur la transition énergétique.

Des objectifs à atteindre¹ : -50% de consommation énergétique², diminution par quatre des émissions de gaz à effet de serre³, satisfaction d'un tiers des consommations par les énergies renouvelables⁴.

Une responsabilité majeure des collectivités locales : la concrétisation des objectifs nationaux et internationaux sur la transition énergétique se fera dans les territoires, avec des évolutions législatives qui consacrent les régions et les intercommunalités comme les collectivités stratégiques et pilotes sur cette question.

Une transversalité de la question énergétique, qui nécessite d'agir autant sur les « briques » spécifiques de l'énergie (production, distribution) que sur les grands enjeux territoriaux qui sont fortement liés : l'économie, l'habitat ou encore la mobilité.

Des schémas et plans stratégiques à élaborer : les SRADDET⁵ régionaux et les PACET⁶ intercommunaux constituent les deux outils de planification énergétique. Le croisement avec les documents d'urbanisme (SCoT⁷, PLU⁸) doit garantir une vision réellement cohérente et globale de l'enjeu énergétique.

Des partenariats et une gouvernance énergétique à bâtir en local : la question énergétique concerne les énergéticiens, les collectivités, les entreprises ou encore les usagers. Le développement des partenariats entre ces différents acteurs constitue donc une condition indispensable pour la réussite de la transition énergétique.

Une diversité d'actions concrètes peuvent être menées dans les territoires : développer la méthanisation (objectifs 1 et 2), développer les réseaux de chaleur (objectifs 1 et 7), lutter contre la précarité énergétique (objectif 5), encourager l'usage de véhicules électriques ou au biogaz (objectif 7)... Autant d'actions à penser en complémentarité et en cohérence.

¹ Loi transition énergétique d'août 2015

² En 2050, par rapport à 2012

³ En 2050, par rapport à 1990

⁴ En 2030

⁵ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

⁶ Plan climat air énergie territorial

⁷ Schéma de cohérence territoriale

⁸ Plan local d'urbanisme

* Compétences des régions et des intercommunalités sur l'énergie confortées par les dernières évolutions législatives